

Version	Date de mise à jour	Nature des modifications
0	01 03 2010	Création
1	06 01 2017	Modification des horaires du PASA et pagination Remplacement du Conseil Général par Conseil Départemental
2	27 12 2017	Remise en forme globale du document

PRESENTATION

L'ASSOCIATION

L'EHPAD du Quatelbach est géré par une **association privée à but non lucratif de loi 1901**.

Le Conseil d'Administration est l'organe décisionnaire de l'Association de gestion. Il se compose d'un Conseil d'administration dirigé par un Président, Monsieur Denis LIGIBEL, et des administrateurs. Il impulse la politique de l'établissement, les orientations et les objectifs qualité à atteindre.

MISSIONS

Nous accueillons des personnes âgées, hommes et femmes de 60 ans et plus, en fonction de leur degré de dépendance physique et/ou psychologique.

Par dérogation de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (C.D.A.P.H), l'hébergement des personnes handicapées âgées de moins de 60 ans est également possible au sein de l'EHPAD du Quatelbach.

Les couples peuvent être aussi hébergés dans la structure.

Les missions de l'établissement sont :

- Garantir un hébergement de qualité en proposant une vie paisible et heureuse au sein de l'EHPAD du Quatelbach.
- Garantir les droits et libertés de chaque personne âgée accueillie.
- Assurer un accompagnement individuel des résidents.
- Garantir un accompagnement spécifique aux personnes handicapées vieillissantes et aux personnes âgées souffrant de la maladie d'Alzheimer ou de maladies apparentées.

VALEURS

Les valeurs de l'Association sont des valeurs centrées sur la personne âgée :

- Le respect des droits fondamentaux : la dignité, l'intégrité, la vie privée ...
- La garantie d'un bien-être.
- L'application des droits et des libertés.

LE PROJET D'ETABLISSEMENT

Il détermine les orientations générales de l'accompagnement des personnes accueillies. Il vise à privilégier la qualité de vie et de soins, la reconnaissance des libertés et des droits des personnes âgées dans une relation de respect mutuel au sein de l'établissement. Ce document est accessible sur simple demande à l'agent d'accueil de l'établissement.

PROJET DE VIE

- Promouvoir un accueil convivial et individualisé.
- Accompagner chaque résidant pour préserver l'autonomie quotidienne.
- Décider ensemble d'un projet personnalisé.
- Assurer un bien-être quotidien.
- Maintenir une ouverture sur l'extérieur ; s'insérer dans la société.
- Etablir une relation de confiance.
- Conserver la place de la famille et des proches dans la vie quotidienne du résidant.

PROJET DE SOINS

- Adapter les soins à l'état de santé de la personne.
- Développer un travail pluridisciplinaire afin de répondre aux besoins de la personne âgée.
- Préserver l'intégrité médicale et la sécurité.
- Préserver la liberté de choix du résidant pour les soins.
- Etre accompagné d'une personne de confiance à l'annonce d'un diagnostic ou pour les décisions médicales.



PROJET SOCIAL DES PROFESSIONNELS

La démarche qualité continue est un axe de travail prioritaire pour chaque salarié au sein de l'EHPAD du Quatelbach.

Pour ce faire, la politique managériale de l'établissement a pour objectif le bien-être du professionnel au sein de son activité.

Des évaluations des pratiques professionnelles sont programmées annuellement afin d'améliorer les compétences (savoir, savoir-être et savoir-faire) de chaque agent. Redonner un sens au travail effectué pour prendre soin de chaque personne âgée selon son état de santé, ses souhaits et ceux de ses proches est notre objectif principal.

Le plan de formation annuel est essentiel pour atteindre cet objectif. Les deux thèmes principaux sont :

- La maladie d'Alzheimer ou apparentées
- Le concept de l'Humanité

LES OBJECTIFS DE VIE SOCIALE DES RESIDANTS ACCUEILLIS

- Maintenir et créer des liens sociaux permettant aux personnes âgées accueillies d'être membre actif de la vie de l'établissement.
- Maintenir et favoriser le lien entre le résidant et le monde extérieur.
- Entretenir et développer les capacités physiques, cognitives de l'individu afin de favoriser son autonomie.
- Créer des repères dans le temps, l'espace pour générer un sentiment de bien-être et d'épanouissement.
- Mettre en place des activités adaptées aux attentes et aux capacités du résidant.

ACCUEIL AU SEIN DE LA STRUCTURE

FORMALITES ADMINISTRATIVES

Afin d'être inscrite sur la liste d'attente de l'établissement, la personne concernée doit se connecter via le site : <https://trajectoire.sante-ra.fr/> et renseigner les informations sociales et familiales. Le médecin traitant ou hospitalier est également appelé à remplir la partie médicale.

L'EHPAD ne prend plus les dossiers d'inscription papier.

Un rendez-vous de pré-admission est à prévoir avec le médecin coordonnateur et la direction.

On vous propose, également à ce moment, une visite de l'établissement.

La direction vous explique le fonctionnement de l'établissement ainsi que les objectifs de vie de l'EHPAD. Elle vous remet alors un contrat de séjour et un règlement de fonctionnement. Ces documents détaillent et contractualisent les différentes prestations proposées par l'Association. Ils seront à remettre au service administratif remplis et signés lors d'un rendez-vous prévu au préalable.

La décision d'admission définitive est prononcée par la direction après avis du médecin coordonnateur. Une future date d'admission est alors fixée. Vous pouvez aménager le lieu privé avec vos meubles personnels.

Les admissions sont programmées, en général, les jours de semaine, le matin vers 11 heures, pour permettre au nouveau résident de partager le premier repas avec sa famille s'il le souhaite.



CONDITIONS DE FACTURATION ET DE TARIFICATION

L'établissement est soumis au contrôle des autorités de tarification à savoir le Conseil Départemental (CD) et l'Agence Régionale de Santé (ARS) du Haut-Rhin.

Le prix de journée est fixé par arrêté du Président du Conseil Départemental. Le coût total du séjour est composé des frais d'hébergement et des frais liés à la dépendance.

FRAIS D'HEBERGEMENT

Ces tarifs incluent toutes les prestations liées à l'hôtellerie, à la vie sociale et à la restauration. L'établissement est habilité à recevoir des personnes bénéficiaires de l'aide sociale.

En fonction de vos revenus vous pourrez également faire une demande d'Aide Personnalisée au Logement (APL), une fois admis au sein de la structure. L'agent d'accueil vous remettra les formulaires nécessaires.

Les frais de séjour sont facturés et prélevés mensuellement à terme à échoir, le 6 de chaque mois.

FRAIS LIES A LA DEPENDANCE

En fonction du niveau de dépendance le résidant bénéficie de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) versée directement à l'établissement par le Conseil Départemental. Le talon dépendance du GIR 5/6 est payé par le résidant quelque soit sa classification du GIR.

LES FRAIS LIES AUX SOINS

Notre établissement a opté pour la dotation globale. La sécurité sociale nous verse un forfait pour financer les intervenants médicaux et paramédicaux. Le montant de cette subvention est décidé par l'Agence Régionale de Santé.

En conséquence, les frais du médecin traitant, d'examens de laboratoire, de kinésithérapie, d'orthophonie, d'ergothérapie et d'examens de radiologie simples (hors scanner et IRM) sont pris en charge par l'établissement.

Les spécialistes (dentiste, cardiologue, ophtalmologue...) sont payés par le résidant et remboursés directement par la sécurité sociale.

Les résidants gardent le libre choix des différents intervenants médicaux et paramédicaux. Pour intervenir au sein de l'EHPAD, ces derniers doivent signer une convention ou un contrat type avec l'association.

FRAIS DE RESERVATION

A compter de la décision d'admission, vous décidez avec la direction du jour d'arrivée. Une réservation est posée à la décision d'admission.

LES PROFESSIONNELS

Madame Valérie VOLPE, Directrice de la structure est **garante de la qualité de vie** des résidents. Elle veille à la sécurité des personnes et des biens au sein de l'établissement.

Elle est assistée d'un médecin coordonnateur et d'une infirmière référente.

Le personnel à votre service est composé :

D'UN SERVICE ADMINISTRATIF

- 1 assistante de direction
- 1 comptable
- 1 rédacteur
- 1 agent d'accueil

D'UN SERVICE ANIMATION

- 1 responsable de vie sociale
- 1 association de bénévoles « les Amis de l'EHPAD du Quatelbach » et une équipe pastorale

D'UN SERVICE HOTELIER

- 1 coordinatrice hôtelière
- 12 agents de services logistiques

D'UN SERVICE SOINS

- 1 infirmière référente
- 4 infirmières
- 1 psychologue
- 1 coordinatrice des soins
- 2 assistantes de soins en gérontologie
- 17 soignantes

D'UN SERVICE ENTRETIEN

- 1 technicien de maintenance

Les professionnels de l'EHPAD assurent des prestations de qualité, tout au long de votre séjour au sein de l'établissement, dans le strict respect de la liberté et de la dignité dues à chacun.

LES LOCAUX

L'EHPAD du Quatelbach est un établissement spacieux et lumineux. Tous les locaux sont accueillants et décorés avec goût. C'est un lieu de vie ouvert où chacun est libre d'aller et venir à son gré.

L'établissement a la chance d'être situé dans un grand parc arboré avec un espace extérieur réservé et sécurisé.

REZ DE CHAUSSEE

Vous y trouverez l'accueil, le bureau de la direction et du médecin coordonnateur, le restaurant climatisé, le salon, le salon de coiffure, la salle polyculte, la salle de kinésithérapie, la salle de réunion et les bureaux.

L'ACCUEIL

L'accueil est un lieu d'informations et le point central de la maison. Le mobilier est adapté aux personnes à mobilité réduite. L'agent d'accueil vous accueille du lundi au samedi de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures.



LA SALLE DE KINESITHERAPIE

Elle est à la disposition des kinésithérapeutes libéraux intervenant au sein de l'EHPAD. Cette salle comprend tout le matériel nécessaire pour permettre une rééducation adaptée.

LE SALON

C'est la grande pièce à vivre de la résidence. C'est le lieu où toutes les animations et les fêtes sont organisées la semaine et le week-end. Vous pourrez également y partager un repas avec l'un de vos proches.



LA SALLE POLYCVLTE

Elle est ouverte en permanence pour permettre de vous recueillir à tout moment de la journée. Elle accueille de façon ponctuelle des offices chrétiens. Chacun est libre d'exercer son culte avec le représentant de son choix.

LE PASA (Pôle d'Activités et de Soins Adaptés)

Un espace adapté et sécurisé, ouvert de 10 heures à 17 heures du lundi au vendredi, pour accueillir les résidants atteints de la maladie d'Alzheimer ou de troubles apparentés.

Les résidants bénéficient au PASA d'un accompagnement spécifique 2 à 3 fois par semaine.

Des ateliers y sont proposés tout au long de la journée et des sorties sont programmées.

Un jardin privatif et une terrasse leur permet de s'épanouir dans les espaces extérieurs.

Les repas de midi seront pris sur place dans une salle commune avec le personnel présent.

LE RESTAURANT ET LA CUISINE

L'établissement possède sa propre cuisine.

Tous vos repas sont cuisinés sur place par un prestataire externe : Les Agapes Hôtes.

Le restaurant est lumineux et spacieux pour accueillir tous les résidants.



AUX ETAGES

CHAQUE ETAGE SE COMPOSE

- D'une salle de soins.
- De chambres individuelles et doubles.
- D'un espace permettant aux résidants de prendre le petit déjeuner ou le dîner.
- D'une salle de bains équipée d'une baignoire à hauteur variable.
- Des coins intimes sont également implantés à chaque étage pour permettre aux familles ou aux proches de préserver leur intimité.

AU SOUS SOL

LA LINGERIE

Le lavage du linge des résidants est assuré par la lingère de l'établissement.

VIE QUOTIDIENNE

HEBERGEMENT

Vous disposez d'une chambre équipée d'un lit médicalisé et d'un système d'appel d'urgence. Une prise de télévision, de téléphone complète l'équipement.

Chaque chambre possède une salle de bains avec douche et un cabinet de toilette, sauf les quatre chambres du rez-de-chaussée en attente de commodités individuelles.

La majorité des chambres est dotée d'un balcon.

Il vous est possible d'apporter vos meubles et vos objets personnels pour agrémenter votre lieu de vie, tout en respectant un encombrement sécuritaire de votre chambre.

REPAS

Le petit déjeuner est servi en chambre à partir de 7 heures 30. Un buffet de produits frais vous est également proposé chaque matin.

Le déjeuner est pris au restaurant à partir de 12 heures 15 avec deux menus au choix.

Le dîner vous est proposé à compter de 18 heures 15 au restaurant, accompagné d'un chariot des desserts.

Les plats sont équilibrés et variés en respectant si besoin les régimes prescrits par votre médecin.

Vos proches peuvent prendre les repas en votre compagnie au sein de l'établissement.

Il est indispensable de prévenir l'agent d'accueil 48 heures avant.

Pour des occasions exceptionnelles, une carte « apéritif » et une carte « gourmande » composée de menus élaborés vous sont proposées. Une réservation auprès de l'agent d'accueil 5 jours à l'avance est nécessaire.

Aucune réservation non réglée n'est possible.

La commission des menus vous permet de choisir les repas à venir et de donner votre point de vue sur la qualité des menus.

LE LINGE

Le linge personnel lavable en machine peut être entretenu par l'EHPAD du Quatelbach. Tout le linge doit obligatoirement être muni d'une étiquette cousue au prénom et nom du résident. Le linge de lit est fourni par l'établissement.

LA COIFFURE

Un salon de coiffure tout équipé est mis à votre disposition. La coiffeuse se tient à votre service selon le planning affiché.

Chacun est libre de se faire coiffer par sa coiffeuse habituelle et d'utiliser si besoin le salon de coiffure.



LE PEDICURE

Un pédicure intervient au sein de l'établissement. Il suffit de vous inscrire à l'accueil. Cependant, chaque résidant a le libre choix de son pédicure. Information précisée dans le contrat de séjour. Les tarifs de ces prestations sont à votre charge. Ils sont affichés dans le SAS d'entrée de l'établissement.

LES VISITES

Les visites sont libres au sein de la structure, dans la mesure où elles n'occasionnent aucune gêne pour le service ou les résidents. Elles doivent respecter l'intimité et la dignité du résident lors des soins du matin. A partir de 21 heures, les portes d'entrée sont verrouillées mais un code vous permet de sortir de la structure à tout moment. Au-delà de cet horaire, pour rentrer dans l'établissement une sonnette est à votre disposition à l'extérieur pour joindre le personnel qui vous ouvrira.

SITE INTERNET

L'établissement possède un site internet www.ehpad-quatelbach.fr, vous y trouverez l'ensemble des informations relatives à l'inscription en EHPAD (charte de la personne âgée accueillie...) et les documents administratifs, ainsi que l'ensemble des événements ponctuant la vie des résidents (le calendrier des menus, les animations, les parutions presse...).

LE TELEPHONE

Chaque chambre est dotée d'une prise téléphonique vous permettant d'appeler à l'extérieur ou d'être joint directement. Pour ce faire, vous devrez vous charger des démarches pour l'ouverture et la fermeture de la ligne auprès de l'opérateur de votre choix. De même pour le règlement de vos factures.

Vous avez la possibilité d'accéder à internet par votre ligne téléphonique privée avec l'opérateur de votre choix.

TABAC

Pour des raisons de sécurité incendie, il est strictement interdit de fumer dans l'établissement. (Décret du 15 novembre 2006). Un abri fumeur est prévu, dans le jardin privatif, à cet effet.

LES SORTIES

Chaque résidant est libre d'aller et venir au sein et à l'extérieur de l'établissement. Cependant, le personnel souhaite être informé de la sortie, afin de ne pas chercher inutilement le résidant.

LE CULTE

En alternance toutes les semaines, l'équipe pastorale bénévole vous propose : soit une lecture de la Parole, soit la célébration d'une messe. Chaque dimanche l'équipe pastorale vous porte, si vous le souhaitez, la communion.

La salle polyculte est mise à disposition de toutes les confessions sur demande.

LA VIE SOCIALE

L'animation, les sorties et les activités sont assurés au quotidien par un responsable de la vie sociale employé au sein de la structure.

Les activités et animations sont nombreuses et variées, internes et externes à l'établissement. Vous pouvez ou non y participer selon votre souhait. Les proches sont également les bienvenus pour partager ces moments avec leur parent au sein de l'EHPAD.

Une association de bénévoles « les Amis de l'EHPAD du Quatelbach » intervient lors d'animations journalières mais aussi dans l'organisation des fêtes calendaires et des sorties.

Le personnel soignant propose, tous les après-midis, samedis, dimanches inclus, des activités spécifiques aux résidants les plus fragiles.

Maintenir la vie sociale au sein de l'établissement a pour but de rythmer la journée des résidants autrement que par les soins. Elle répond à plusieurs objectifs comme : éviter l'isolement et le repli sur soi ; le maintien des capacités psychiques et motrices.



PROJET PERSONNALISE DU RESIDANT

Les professionnels ont mis en place un projet personnalisé pour chaque résidant afin de répondre aux besoins et aux attentes individuelles. Ce projet vise à favoriser l'expression et la participation du résidant, acteur de sa propre vie.

CONSEIL DE LE VIE SOCIALE

Conformément à la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale et par décret n° 2004-287 du 25 mars 2004 un Conseil de la Vie Sociale est mis en place trois fois par an. Il donne la parole aux résidants et à ses proches afin d'être au centre des préoccupations institutionnelles.

C'est une instance d'expression des résidants et des familles.

Les sujets abordés sont : le fonctionnement, les orientations budgétaires de l'établissement, les projets...

INFORMATIONS UTILES

RECOMMANDATIONS GENERALES

Il est souhaitable pour chacun :

- D'adopter un comportement compatible avec la vie en communauté
- De respecter le matériel et éviter tout gaspillage
- De faire preuve de discrétion le soir et la nuit
- D'éviter de posséder de grosses sommes d'argent ou des objets de valeur dans les chambres. Un coffre fort est à votre disposition, sur demande.

COMMUNICATION DU DOSSIER MEDICAL

Suite à la loi du 4 mars 2002 chaque personne a accès à l'ensemble des informations concernant sa santé. Vous pouvez à tout moment demander les informations contenues dans votre dossier médical à la direction de l'EHPAD en adressant une lettre recommandée qui transmettra la demande au médecin coordonnateur. Les autres informations concernant le résidant sont accessibles sur simple demande à la direction, par lettre recommandée.

PERSONNE DE CONFIANCE

Vous pouvez désigner une personne de votre choix pour vous accompagner tout au long des soins et des décisions médicales à prendre. Cette personne sera consultée, à l'avenir, dans le cas où vous ne seriez pas en mesure d'exprimer votre volonté ou de recevoir l'information nécessaire à cette fin.

INFORMATIQUE ET LIBERTE

L'EHPAD du Quatelbach dispose de moyens informatiques destinés à gérer plus facilement les données des résidants.

L'utilisation de ces données est strictement réservée aux professionnels de l'établissement.

GARANTIE ASSURANCE

L'établissement a souscrit une assurance responsabilité civile pour l'ensemble des résidants. Vous n'êtes donc pas obligé d'en souscrire une individuelle. Cependant, une assurance serait à prévoir pour vos objets de valeur.

OBJETS PERSONNELS

Afin d'éviter les pertes ou les vols chaque objet personnel doit être identifié à votre nom et prénom (appareil dentaire, lunettes, canne, appareil auditif, déambulateur, fauteuil roulant...)

PERSONNE QUALIFIEE

Tout résidant peut faire appel pour faire valoir ses droits à une personne qualifiée, qu'elle doit choisir sur une liste établie par le Président du conseil départemental et le préfet. Cette liste est affichée dans le hall d'entrée sur un panneau d'affichage.

POLITIQUE DE BIENTRAITANCE

La bientraitance de chaque personne accueillie est un axe prioritaire pour tous les professionnels. Des réflexions sont à ce sujet régulièrement menées.

Une charte de bienveillance formalisée par les professionnels est affichée au sein de la structure, ainsi que le numéro d'alerte ALMA.

La lutte contre la maltraitance et le développement de la bientraitance fait partie intégrale de nos pratiques quotidiennes.

Elle fait l'objet d'un paragraphe détaillé dans le projet d'établissement.

LES SOINS PALLIATIFS

Les professionnels de la structure sont formés à l'accompagnement des résidents en fin de vie. Notre philosophie est de garder la personne âgée dans son lieu de vie jusqu'au bout, sauf volonté contraire pour une hospitalisation.

Les directives anticipées sont respectées. Des soins de confort sont systématiquement mis en place pour assurer le bien-être de la personne.

Les douleurs sont immédiatement soulagées. La psychologue est également à l'écoute des résidents et des familles, qui peuvent accompagner leur parent jour et nuit.



CHARTRE DE LA PERSONNE ACCUEILLIE

Principes généraux Secteur médico-social. Résumé de l'arrêté du 8 septembre 2003



Principe de non-discrimination

Nul ne peut faire l'objet d'une discrimination, quelle qu'elle soit, lors d'une prise en charge ou d'un accompagnement.



Droit à une prise en charge ou à un accompagnement adapté

La prise en charge ou l'accompagnement qui est proposé est individualisé et le plus adapté possible aux besoins, dans la continuité des interventions.



Droit à l'information

La personne accueillie a droit à une information claire, compréhensible et adaptée.

La personne a accès à toute information ou document relatif à sa prise en charge et à son accompagnement, dans les conditions prévues par la loi ou la réglementation.



Principe du libre choix, du consentement éclairé et de la participation de la personne

> La personne dispose du libre choix entre les prestations adaptées qui lui sont offertes.

> Le consentement éclairé de la personne accueillie est recherché en l'informant des conditions et des conséquences de la prise en charge et de l'accompagnement, et en veillant à sa compréhension.

> Le droit à la participation directe de la personne accueillie, ou avec l'aide de son représentant légal, à la conception et à la mise en œuvre du projet individualisé lui est garanti.



Droit à la renonciation

La personne accueillie peut, à tout moment, renoncer par écrit aux prestations dont elle bénéficie, ou en demander le changement.



Droit au respect des liens familiaux

La prise en charge ou l'accompagnement favorisent le maintien des liens familiaux, dans le respect des souhaits de la personne.



Droit à la protection

Le respect de la confidentialité des informations par l'ensemble des personnels est garanti à la personne accueillie comme à ses représentants légaux et à sa famille.

Il est également garanti le droit à la protection, à la sécurité, à la santé et aux soins.



Droit à l'autonomie

Dans les limites définies dans le cadre de la prise en charge ou de l'accompagnement, il est garanti à la personne accueillie de pouvoir circuler librement ainsi que de conserver



Principe de prévention et de soutien

Les conséquences affectives et sociales qui peuvent résulter de la prise en charge ou de l'accompagnement doivent être prises en considération. Les moments de fin de vie doivent faire l'objet de soins, d'assistance et de soutien adaptés dans le respect de vos convictions.



Droit à l'exercice des droits civiques attribués à la personne accueillie

L'exercice effectif de la totalité de vos droits civiques et de vos libertés individuelles est facilité par l'établissement.



Droit à la pratique religieuse

Les personnels et les résidents s'obligent au respect mutuel des croyances, convictions et opinions. Ce droit à la pratique religieuse s'exerce dans le respect de la liberté d'autrui et sous réserve que son exercice ne trouble pas le fonctionnement normal de l'établissement.



Respect de la dignité de la personne et de son intimité

La personne accueillie est traitée avec égards.

Le respect de sa dignité et de son intégrité est garanti.